



Le droit d'être connecté grâce aux technologies de l'information et de la communication

Prise de position du CII

Le Conseil international des infirmières (CII) est d'avis que tout le monde devrait pouvoir se connecter et partager des informations au moyen des technologies de l'information et de la communication (TIC), c'est-à-dire le téléphone fixe, le téléphone portable et l'Internet. Pour le CII, les TIC peuvent améliorer l'accès à des soins de santé de qualité, redresser les inégalités dans la prestation de ces soins et aider les citoyens à jouer un rôle plus actif dans le domaine de la santé.

Les infirmières, les autres travailleurs de santé, les patients, les personnes chargées des soins et les simples citoyens font de plus en plus appel aux TIC pour communiquer, pour gérer l'information et pour accéder aux informations. Il demeure cependant une 'fracture numérique' importante et persistante au niveau mondial.

Le CII reconnaît que les populations ayant un accès limité aux TIC sont défavorisées.

De l'avis du CII, les infirmières ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion des soins axés sur la personne, qui pourraient encore être améliorés grâce aux TIC.

Le CII reconnaît que la prédisposition aux TIC est fonction de la richesse, et qu'il existe une nette démarcation entre les pays à revenu élevé et ceux à bas revenu. Il est cependant convaincu qu'un leadership clair et des politiques ciblées au niveau mondial, régional, national et local peuvent contribuer à mettre en place l'infrastructure et les compétences nécessaires au développement des TIC.

Le CII agit aux niveaux mondial et régional en vue d'établir des priorités en matière de TIC. Aux niveaux national et local, il collabore avec les Associations nationales d'infirmières (ANI) pour contribuer à la mise en œuvre des TIC et pour en faciliter l'accès et l'utilisation dans le but d'améliorer la santé et la vie professionnelle des infirmières.

Contexte :

Les infirmières collaborent avec les individus, les familles et les communautés pour promouvoir la santé, pour prévenir la maladie, pour restaurer la santé et pour soulager la souffrance¹.

¹ Conseil international des infirmières (2012), Code déontologique du CII pour la profession infirmière. Genève: CII.

Le nombre d'abonnements à la téléphonie fixe est en recul dans le monde entier, alors que de nombreuses personnes ne sont toujours pas connectées. Le signal de transmission du mobile couvre pratiquement 100% de la population mondiale, pourtant, nombre de personnes ne disposent toujours pas d'un téléphone mobile. Le nombre d'abonnements au mobile à haut débit est en augmentation dans le monde, cependant, le gros de la population mondiale n'a toujours aucun accès à Internet. La proportion d'utilisateurs Internet oscille entre près de 100% dans certains pays et moins de 1% dans d'autres².

Faute d'un accès plus équitable, la tendance actuelle à la communication électronique, notamment par SMS et par courriel, et à l'Internet comme source d'information et de savoirs, ne servira qu'à priver de leurs droits une bonne partie de la population mondiale et un nombre significatif d'infirmières.

Adoptée en 2014

Prises de position connexes du CII :

- L'information aux patients (2008)
- Les soins infirmiers et le développement (2007)
- Utilisation des médias sociaux (en cours)

Le Conseil international des infirmières est une fédération de plus de 130 associations nationales d'infirmières représentant des millions d'infirmières du monde entier. Géré par des infirmières et à l'avant-garde de la profession au niveau international, le CII œuvre à promouvoir des soins de qualité pour tous et de solides politiques de santé dans le monde.

² http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/mis2013/MIS2013_without_Annex_4.pdf